



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent des pêches et des océans

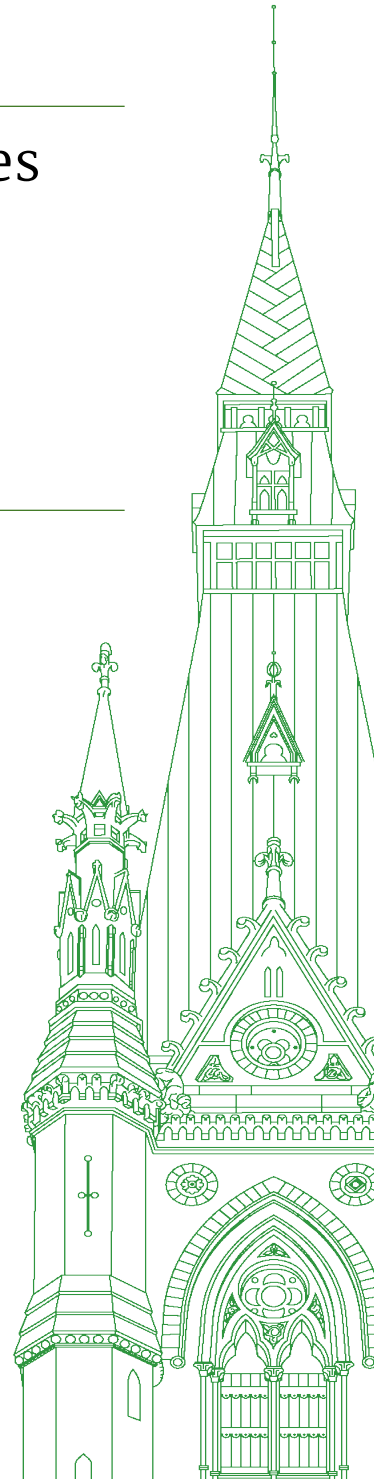
TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 034

PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY

Le lundi 27 avril 2026

Président : Patrick Weiler



Comité permanent des pêches et des océans

Le lundi 27 avril 2026

• (1115)

[Traduction]

Le président (Patrick Weiler (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, Lib.)): Chers collègues, nous repreneons. Nous sommes maintenant en séance publique. Nous pouvons poursuivre notre examen de la première version du rapport sur l'examen de la Loi sur les pêches.

Comme d'habitude, les analystes pourront demander des précisions pour s'assurer qu'ils comprennent bien les modifications demandées.

Je vois que M. Gunn a levé la main.

Aaron Gunn (North Island—Powell River, PCC): Merci, monsieur le président.

Je propose que le Comité examine ma motion ordonnant la production de documents relatifs à l'aquaculture.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Gunn.

Le Comité accepte-t-il?

Robert Morrissey (Egmont, Lib.): Je demande un vote par appel nominal.

Le président: D'accord. Nous allons procéder à un vote par appel nominal.

(La motion est adoptée par 5 voix contre 4.)

Le président: Le greffier et moi allons tenir une liste d'intervenants.

Je vais commencer par M. Gunn, puis je passerai à M. Cormier, qui, comme je le vois, a levé la main.

Monsieur Gunn, allez-y.

Aaron Gunn: Merci, monsieur le président.

Nous avons bien sûr présenté la motion ordonnant la production de documents la semaine dernière. Nous sommes restés assis ici environ 40 minutes pendant que le gouvernement faisait de l'obstruction. C'est une question extrêmement importante pour des milliers de travailleurs de ma circonscription et pour les chefs des Premières Nations qui soutiennent l'aquaculture.

Il ne s'agit même pas nécessairement d'une question concernant l'industrie en soi. Elle touche la transparence et ce qui va se passer. Des milliers de personnes ne savent pas si elles auront toujours un emploi dans deux ou trois ans et si elles auront un revenu pour payer leur loyer ou leur hypothèque. Des milliards de dollars en investissements potentiels sont bloqués parce que personne ne veut investir en Colombie-Britannique.

Au bout du compte, à mes yeux, c'est une question de transparence et de reddition de comptes. Il s'agit de demander un rapport

qui, de l'aveu même de la ministre devant le Comité, était terminé et se trouvait sur son bureau — la ministre qui avait promis une réponse à l'automne, puis à l'hiver, puis encore au printemps. Nous sommes à la fin d'avril et nous n'avons toujours pas de réponse.

Je serais heureux que le gouvernement fournisse une réponse à ce sujet au lieu de lire un rapport datant d'il y a 16 ans. Les Canadiens et les gens de ma circonscription méritent beaucoup mieux.

J'aimerais que nous passions au vote pour que nous puissions obtenir les documents et voir ce qu'ils ont à dire. Nous pourrions alors, je l'espère, conseiller le ministère sur la marche à suivre.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Gunn.

Le prochain intervenant sur la liste est M. Cormier.

[Français]

Serge Cormier (Acadie—Bathurst, Lib.): Merci, monsieur le président.

J'apprécie beaucoup mon collègue M. Gunn, et je comprends très bien les préoccupations qu'il vient d'expliquer, mais ce qui me déçoit un peu dans tout ça, c'est que, à mon humble avis, il cherche un peu à miner des années de consultation officielle et de travail concret sur l'aquaculture et le saumon sauvage en réclamant des documents qui sont liés à un rapport qui n'a pas encore été finalisé ni publié, et ce, probablement juste pour avoir un clic dans ses médias sociaux.

C'est tout à fait compréhensible, mais, ce qui est décevant dans tout ça, encore une fois, c'est que ça compromet directement les consultations avec l'industrie et avec les Premières Nations. Ce sont des consultations qui sont menées depuis un bon moment déjà.

Pour ma part, ça me ferait plaisir de lire, pour vous et les gens qui suivent nos travaux, un extrait de l'ébauche du Plan de transition de la salmoniculture en Colombie-Britannique et de ce qui a été fait jusqu'à maintenant au sujet de ce plan.

Le Plan de transition de la salmoniculture en Colombie-Britannique du gouvernement du Canada présente une approche responsable pour transformer le secteur de la salmoniculture marine en C.-B., tout en travaillant avec les Premières Nations, les travailleurs, les communautés et les Canadiens tout au long de la transition.

Ce Plan trace la voie à suivre dans quatre domaines clés

Le soutien aux Premières Nations, aux travailleurs et aux communautés pendant la transition [ce dont mon collègue vient de discuter dans le préambule de sa motion]

L'identification de soutiens économiques pour l'adoption de technologies aquacoles innovantes et propres

Les jalons, les principes et les critères pour l'abandon progressif de l'élevage du saumon en parcs en filet ouverts.

La gestion de la salmoniculture en parcs en filet ouverts jusqu'à ce que l'interdiction soit pleinement mise en œuvre.

Le Plan de transition de la salmoniculture en Colombie-Britannique (C.-B.) établit les prochaines étapes vers un futur secteur aquacole durable, innovant et prospère pour la C.-B. Le Plan fournit une base pour la mobilisation des communautés côtières, des intervenants et des Premières Nations sur la transition vers l'élevage en parc clos et d'autres technologies aquacoles novatrices, tout en favorisant la collaboration et le développement du secteur de l'aquaculture en créant des emplois et en protégeant l'environnement pour des générations futures. Le Plan vise à améliorer la sécurité alimentaire des Canadiens en encourageant la production d'aliments sains, nutritifs et locaux grâce à l'utilisation des technologies innovantes et propres qui génèrent de nouvelles occasions d'affaires pour les Canadiens.

L'innovation, comme vous le savez, est très importante.

L'innovation, jumelée aux connaissances et aux pratiques traditionnelles, devra être soutenue par des interventions stratégiques de tous les niveaux de gouvernement travaillant ensemble. Cela favorisera la croissance et le développement d'un secteur aquacole durable et innovant tout en soutenant les communautés côtières et les Premières Nations.

C'est ce que mon collègue vient de mentionner plus tôt.

Les Premières Nations sont au cœur de la transition

Les Premières Nations accordent une grande importance culturelle au saumon sauvage du Pacifique et à ses liens avec la santé environnementale. Les Premières Nations soulignent également la nécessité de soutenir leurs droits à prendre des décisions liées au développement sur leurs territoires et à bénéficier de l'utilisation des ressources naturelles. En ce qui concerne le Plan de transition, les Premières Nations s'inquiètent toutes des répercussions économiques négatives potentielles sur les communautés autochtones et les propriétaires d'entreprises alors que le secteur s'éloigne des technologies de parcs en filet ouverts, et soulignent l'importance de veiller à ce que le Plan de transition prévoie une collaboration et une mobilisation, ainsi que des possibilités pour que les Premières Nations puissent élaborer des approches qui tiennent compte de leur situation unique dans le cadre de l'approche intergouvernementale plus large de la transition.

Je pense que vous voyez que ce Plan, encore une fois, vise à enlever certaines préoccupations que mon collègue vient d'expliquer un peu plus tôt.

Le Plan de transition vise à protéger les écosystèmes et le saumon sauvage du Pacifique

Il s'inscrit dans un vaste cadre de collaboration visant à conserver et à rétablir les populations de saumon du Pacifique. Au cours des cinq dernières années, le gouvernement du Canada a investi 686 millions de dollars dans l'Initiative de la Stratégie relative au saumon du Pacifique.

● (1120)

J'ai bien dit 686 millions de dollars. En passant, je suis bien content aussi que le gouvernement ait fait dernièrement une annonce semblable concernant le saumon de l'Atlantique, pour rétablir cette population.

Cette année, un accord trilatéral de la C.-B. pour lutter contre le déclin du saumon sauvage du Pacifique a été signé, engageant les gouvernements au niveau fédéral, provincial et des Premières Nations à travailler ensemble à des efforts conjoints liés au saumon sauvage.

L'approche du plan de transition rassemble de nombreux points de vue et pouvoirs pour en garantir et en faciliter le succès

La transition du secteur de la salmoniculture et de l'économie marine au sens large dans les régions côtières de la C.-B. exige que tous les gouvernements travaillent ensemble pour soutenir les Premières Nations et les communautés côtières de la C.-B. Le gouvernement du Canada offrira un espace de dialogue et de mobilisation collaboratif afin de garantir la réussite de la transition.

Ce plan de transition représente une transformation par rapport au statu quo.

La mobilisation continue éclairera le processus de transition et offrira aux personnes les plus touchées par la transition la possibilité de définir ce qui est nécessaires à une réussite.

Certes, comme vous le savez, il est probable que certains groupes vont aussi avoir les préoccupations de mon collègue M. Gunn, mais au bout du compte, ce que nous voulons, c'est que tous ces groupes puissent être bien informés de ce qui s'en vient pour eux.

Par l'entremise d'une collaboration, le gouvernement du Canada croit fermement que l'innovation et le respect des valeurs environnementales faciliteront une transition responsable et fructueuse. Le Plan de transition permettra d'honorer les valeurs culturelles, de faire respecter les droits, d'atténuer les risques économiques et d'adopter des solutions collaboratives. Il ouvre la voie à une transition dont tous pourront profiter — les générations actuelles et futures.

Une approche collaborative

Dans le cadre d'une approche pangouvernementale à l'égard de ce plan, plusieurs ministères et organismes gouvernementaux joueront un rôle clé. La consultation et l'engagement sur le projet de plan seront menés par un groupe de travail interministériel composé d'experts du gouvernement du Canada dans les domaines de la réconciliation, du développement économique et communautaire, des technologies vertes, de l'innovation et de la gestion de l'aquaculture.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique sera invité à collaborer avec le gouvernement fédéral et à participer à un groupe de travail fédéral-provincial chargé d'examiner et d'accélérer les demandes de nouveaux permis. Les Premières Nations seront soutenues dans leur mobilisation, ce qui leur permettra d'articuler et de personnaliser la façon dont elles interagissent avec le Plan de transition global, en fonction de leur situation et de leur expérience uniques.

Les communautés côtières seront invitées à discuter de leur participation à l'intervention pangouvernementale.

Je pense qu'il est très important, aussi, que les communautés côtières soient parties prenantes de ce plan.

La mise en œuvre du Plan de transition sera concertée et collaborative, et fera en sorte que tous les gouvernements s'unissent pour fournir un soutien solide aux mesures décrites dans le présent document.

L'approche

Le 19 juin 2024, le gouvernement du Canada a publié un énoncé politique (énoncé) sur l'avenir de la salmoniculture en parcs en filet ouverts en C.-B. L'énoncé comporte un engagement à mettre en œuvre une interdiction de l'élevage du saumon en parcs en filet ouverts dans les eaux côtières de la C.-B. d'ici le 30 juin 2029. Dès maintenant, il exige que les titulaires de nouveaux permis d'aquaculture pour l'élevage du saumon utilisent une technologie en parc clos.

Ce plan de transition décrit les prochaines étapes de l'élaboration d'une approche responsable pour soutenir la transition de l'élevage du saumon en parcs en filet ouverts vers des approches plus durables et novatrices, une réponse qui encouragera la collaboration et les partenariats pour soutenir des possibilités économiques durables à long terme dans les communautés côtières de la C.-B.

Ce que nous faisons

Le plan de transition comporte quatre composantes :

soutien aux Premières Nations, aux travailleurs et aux communautés pendant la transition;

C'est très important, comme l'a mentionné mon collègue M. Gunn.

● (1125)

identification de soutiens économiques pour l'adoption de technologies aquacoles innovantes et propres;

jalons, principes et critères pour l'abandon progressif de l'élevage du saumon en parcs en filet ouverts;

gestion de la salmoniculture en parcs en filet ouverts jusqu'à ce que l'interdiction soit pleinement mise en œuvre.

Comment y parvenir

La transition sera réalisée par l'entremise d'une collaboration auprès des gouvernements du niveau fédéral, provincial, municipal et des Premières Nations. Collectivement, les gouvernements, les Britanno-Colombiens concernés, et les Premières Nations en particulier, examineront les mesures de soutien nécessaires pour une transition responsable. Cette approche permettra aux communautés côtières de planifier une transition réussie et aux Premières Nations d'élaborer, de personnaliser et de mettre en œuvre des approches de transition uniques.

Alors, je pense que vous voyez très bien que les préoccupations soulevées tantôt par mon collègue M. Gunn sont prises en compte dans ce plan de transition.

Monsieur le président, j'aime bien rappeler aux gens qui nous écoutent et aux personnes concernées ce qu'on fait, mais je propose qu'on ajourne le débat.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Cormier.

M. Cormier a proposé d'ajourner le débat. C'est une motion dilatoire, alors nous devons la mettre aux voix.

[Traduction]

Robert Morrissey: Monsieur le président, la motion vise à ajourner le débat sur la motion actuelle. Est-ce exact?

Le président: C'est exact. La motion qui a été proposée vise à ajourner le débat sur la motion de M. Gunn, alors nous allons voter

là-dessus. Comme il s'agit d'une motion dilatoire, elle ne peut pas faire l'objet d'un débat.

(La motion est adoptée par 5 voix contre 4.)

Le président: Allez-y, monsieur Morrissey.

● (1130)

Robert Morrissey: Monsieur le président, je propose que nous passions à huis clos.

Le président: Il s'agit d'une autre motion dilatoire. Nous allons donc voter sur la reprise de la séance à huis clos.

Serge Cormier: Utilisons-nous la même ligne, monsieur le président, pour la réunion à huis clos?

Le président: Nous devons d'abord nous entendre sur la question de savoir si nous allons le faire.

Serge Cormier: D'accord. Je suis désolé.

(La motion est adoptée par 9 voix contre 0.)

Le président: Nous avons convenu de poursuivre à huis clos.

Pour répondre à la question de M. Cormier, nous utiliserons le même lien que celui qui a été utilisé initialement.

Sur ce, nous allons suspendre brièvement la séance, puis revenir en utilisant le premier lien qui a été envoyé pour la réunion sur Zoom. Nous reprendrons probablement dans une dizaine de minutes, ou peut-être moins.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>